



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mai 2018 COMPTE-RENDU

Présents	7	Denis MOUCHET, Laurent MARTH, Frédéric GUIBERTI, Emmanuelle AYHI-SENA, Isabelle CONDEVAUX, Chantal RAPHOZ, Gilles VANDERMARLIERE
Pouvoirs	2	Laurence MOUCHET à Laurent MARTH Luc NICOLAS à Isabelle CONDEVAUX
Absents	2	Corinne MIEGE, Jérémy DUPRAZ

Approbation des comptes-rendus des séances des 8 Mars et 12 Avril 2018

1. TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire,

- Rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 2016 (délibération du 25 février 2016). Les taux s'établissent donc à :

Taxe d'habitation	10.47 %
Foncier bâti	6.68 %
Foncier non bâti	34.92 %
CFE	13.00 %
- Précise que les taux restent inférieurs à ceux des communes et strates comparables.
- Rappelle la nécessité d'augmenter les taux du fait de la diminution des dotations de l'état et des subventions allouées à la commune.
- Pour animer le débat Monsieur le Maire propose 3 options
- Demande à l'assemblée de se prononcer pour la fixation des taux 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

☞ ACCEPTE dans un premier temps d'augmenter les taux des taxes :

Par 5 voix pour (Denis MOUCHET, Laurent MARTH, Isabelle CONDEVAUX, pouvoir de Laurence MOUCHET, pouvoir de Luc NICOLAS), 3 voix contre (Emmanuelle AHYI-SENA, Frédéric GUIBERTI, Gilles VANDERMARLIERE), 1 abstention (Chantal RAPHOZ).

☞ dans un second temps, d'établir le taux des taxes pour l'année 2018 :

◇ Proposition de Frédéric GUIBERTI d'augmenter les taxes selon le coût de la vie (année 2017 1,4%) + 1 % soit environ 2,4 % de hausse. Le Conseil Municipal se prononce par 2 voix pour (Chantal RAPHOZ, Frédéric GUIBERTI) et 7 voix contre (Denis MOUCHET, Laurent

MARTH, Isabelle CONDEVAUX, Emmanuelle AHYI-SENA, Gilles VANDERMARLIERE, pouvoir de Laurence MOUCHET, pouvoir de Luc NICOLAS). Cette motion est rejetée par 7 voix contre.

◇ Proposition de Monsieur le Maire, soit une augmentation des taux à

Taxe d'habitation	11.41 %
Foncier bâti	7.28 %
Foncier non bâti	38.06 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ayant été transférée à la communauté de communes de la vallée verte au 1^{er} janvier 2017, cette dernière n'a plus lieu d'être instaurée au niveau communal

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée par 5 voix pour ((Denis MOUCHET, Laurent MARTH, Isabelle CONDEVAUX, pouvoir de Laurence MOUCHET, pouvoir de Luc NICOLAS), 4 contre (Emmanuelle AHYI-SENA, Chantal RAPHOZ, Frédéric GUIBERTI, Gilles VANDERMARLIERE).

2 GRIMPEE DES VOIRONS 2017

Monsieur le Maire,

➤ Rappelle au Conseil Municipal que la 6^{ème} Grimpée des Voirons organisée conjointement par la Mairie de BONS EN CHABLAIS et la Mairie de SAXEL s'est déroulée le 27 mai 2017,

➤ Précise que le coût d'organisation de cette manifestation s'élève à 1 635.90 € soit :

- 1 016.07 € somme payée par la Commune de Bons en Chablais.
- 819.83 € somme payée par la Commune de Saxel.

➤ Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation financière de Saxel concernant cette manifestation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Décide** de participer au financement de cette manifestation à hauteur de 50% de la totalité des frais engagés.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer le remboursement de 98.12 € à la Commune de Bons en Chablais ($1\ 835.90 \times 50\% = 917.95 \text{ €} - 819.83 \text{ €} = 98.12 \text{ €}$)
-

3 CONVENTION REPEM (Ecole de Musique de Bons en Chablais)

Monsieur le Maire présente le contenu de la convention de l'association REPEM (Régie Personnalisée de l'Ecole de Musique, théâtre et danse de Bons en Chablais) qui a pour objet de définir les conditions de participation financière de Saxel pour les enfants issus de sa commune, adhérant à une activité individuelle ou à un cours collectif.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les termes de la convention de l'association REPEM, pour une durée de 3 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Séance levée à 20h15.

Délibérations du Conseil Municipal du 17 Mai 2018

-N°2018-17 Délibération Taxes Directes Locales

-N°2018-18 Délibération Grimpée des Voirons 2017

-N°2018-19 Délibération Approbation Convention REPEN
